Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902183-20251208-DE_CM_46_2025-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Pont-Croix - 29790

DATE DE LA CONVOCATION 1er décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE 1er décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19
PRESENTS 17
VOTANTS 19

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 20h00
le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique
sous la présidence de Benoît LAURIOU

ETAIENT PRESENTS :
TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE, sauf
Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Benoît LAURIOU
Madame Sandra STEPHAN, procuration à Monsieur Mickaël CALVEZ
Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ est élu secrétaire de séance.

N° 46-2025 **Objet : Amortissements des subventions d'équipement**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 2321-2 28° du Code Général des Collectivités, les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions d'équipement versées retracées au compte 204, ainsi que les frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisation.

M le Maire indique à l'assemblée que le contrôle de la chambre régionale des comptes de 2024 a fait apparaître l'absence d'amortissement d'une partie des subventions d'équipement versées en 2021 et 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Considérant que les montants non amortis au titre des exercices 2021 et 2022 doivent être régularisés sur l'exercice en cours,

Demande à M le Maire d'inscrire les sommes correspondantes au budget,
Autorise le mandatement, sur l'exercice en cours, des dotations aux amortissements relatives aux subventions d'équipement versées et non amorties au titre des exercices 2021 et 2022, pour les montants calculés la Chambre Régionale des Comptes ;

Rattrapage 2021 (CRC)	5 285.00 €
Rattrapage 2022 (CRC)	9 901.00 €

Après en avoir délibéré
et avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal vote comme suit :
Suffrages exprimés :19 voix
Pour : 19 voix

DECIDE :
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget et de procéder au mandatement des amortissements

Le Maire
Benoît LAURIOU

Certifiée exécutoire dès transmission en Préfecture le
Date de publication en Mairie